



**RECONDUCTION n° 21/2
DU PROCES-VERBAL n° 10 - A - 404**

Selon l'arrêté du 14 mars 2011 modifiant l'arrêté du 22 mars 2004

Concernant	Systèmes de calfeutrement de traversées mécaniques, au travers de cloison/mur et au travers de plancher. Système de calfeutrement : BIS Pacifyre® MK II Manchon coupe-feu Calfeutrements supplémentaires : Gaine en PE Gaine caoutchouc Mortier standard Enduit plâtre
Demandeur	J. VAN WALRAVEN HOLDING B.V INDUSTRIEWEG 5 PO BOX 15 NL 3640 AA MIJDRECHT PAYS-BAS
Extensions de classement reconduites	Des extensions de classement peuvent se rapporter au procès-verbal de référence. Elles sont cumulables entre-elles après avis d'Efectis France. Les extensions de classement délivrées sur le procès-verbal de référence, et portant les numéros suivants, sont reconduites : AUCUNE
Durée de validité	Le procès-verbal de référence (ainsi que toutes ses éventuelles révisions) et les extensions de classement (ainsi que toutes leurs éventuelles révisions) mentionnées ci-dessus, ainsi que celles qui seraient délivrées après la date d'édition de ce document, sont valables jusqu'au : 23 juin 2026. Passé cette date, le procès-verbal de référence n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une nouvelle reconduction délivrée par Efectis France. Cette reconduction n'est valable qu'accompagnée de son procès-verbal de référence.

Ces conclusions ne portent que sur les performances de résistance au feu de l'élément objet du présent document. Elles ne préjugent, en aucun cas, des autres performances liées à son incorporation à un ouvrage.

Maizières-lès-Metz, le 06 septembre 2021

X

Cynthia DONEUX

Chargé d'Affaires
Signé par : DONEUX Cynthia

X

Léo KREMER

Superviseur
Signé par : Léo KREMER